

COMMUNE DE CHESEAUX

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Crédit photo : Pascal Blanc

Penser demain, agir aujourd'hui

Version : Avril 2025

Auteurs du document : La Municipalité de Cheseaux et le bureau mandataire Bio-Éco

1. Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](#)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.7 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de s'engager et de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du [programme PECC](#). Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les 3 prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, [Changement climatique](#)

² Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat](#) (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le [rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](#) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

1.	AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
2.	INTRODUCTION	4
	Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
	La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
	Niveau fédéral	5
	Niveau cantonal	5
	Niveau communal.....	5
3.	ÉTAT DES LIEUX.....	6
	La commune en bref.....	6
	Présentation	6
	Démarches existantes	7
	Profil climatique de la commune	8
	Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES.....	8
	Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation	10
	Profil énergétique	17
4.	ÉLABORATION DU PECC	18
5.	VISION ET OBJECTIFS	19
	Notre vision de Cheseaux en 2035.....	19
	Objectifs à l'horizon 2027	21
6.	PLAN D'ACTION.....	22
7.	GOVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	35
	Gouvernance.....	35
	Sources de financement.....	35
	Suivi de la mise en oeuvre	36
8.	COMMUNICATION DU PECC	36
9.	CONCLUSION	37
10.	ANNEXE	38
	Annexe 1 : Profil énergétique communal.....	38
	Annexe 2 : Bilan carbone communal.....	38
	Annexes 3 : Sondage mené auprès de la population	38
	Annexe 4 : Tableau de suivi (T0)	38

2. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Les résultats du bilan carbone cantonal indiquent que les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% du total des émissions et le reste provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets.

À cela s'ajoutent les émissions GES extra-territoriales dues, par exemple, à la consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois : elles représentent près de 60% du total des émissions de GES du canton, ce qui correspond à 1,5 fois les émissions territoriales.

La Commune de Cheseaux a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 3 du présent document.

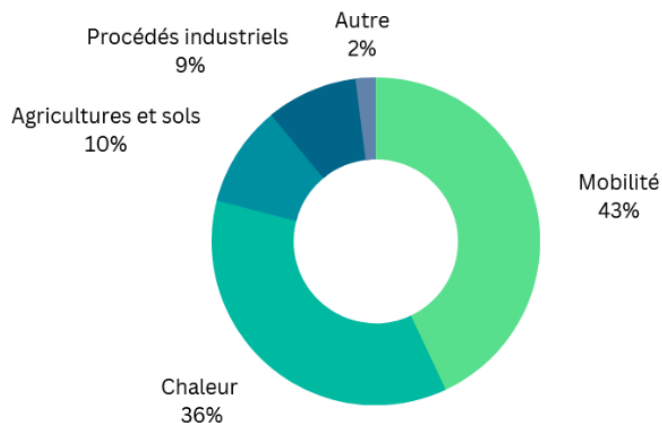


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2019)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de épisodes de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). À titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture,

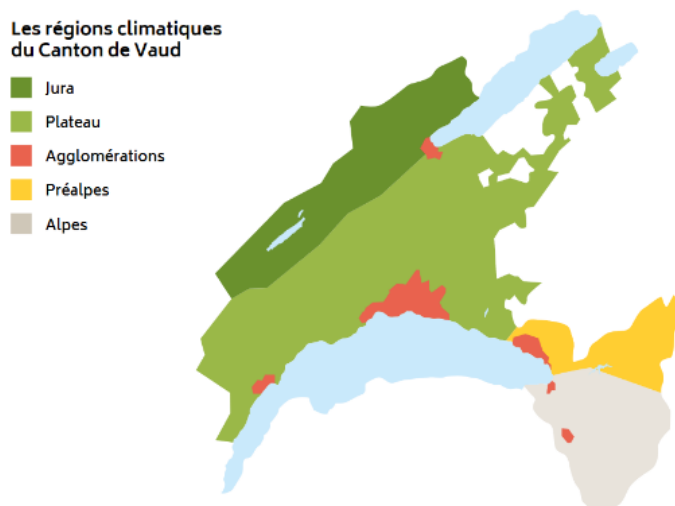


Figure 2 : Les cinq régions climatiques du Canton de Vaud

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Cheseaux a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 3 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette d'ici 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant·e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a, quant à lui adopté, en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant·e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques mais également d'en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'État et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. À cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

Niveau communal

Les communes possèdent des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leur connaissance fine du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de Législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un·e individu·e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- un état des lieux (partie 3) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 4).
- un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

3. État des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Cheseaux, intégrée au district de Lausanne, compte 4'855 habitant-e-s au 31 décembre 2024 sur un territoire de 458 hectares. Ce territoire est pour majorité composé de champs agricoles et de forêts. Le territoire urbanisé est essentiellement organisé autour du bourg historique et de la gare du LEB qui connecte le village à la Ville de Lausanne. Cette proximité à la ville ainsi qu'aux diverses infrastructures de transports ont fait croître de manière significative la population de Cheseaux et, de façon liée, ses besoins en infrastructures publiques, notamment en termes d'écoles.

La répartition programmatique du tissu bâti de la commune est essentiellement dédiée à l'habitation, bien qu'une partie importante du sud du territoire soit dédiée à de la zone d'activités. Le cœur du village conserve sa qualité de bourg villageois grâce à la présence, en partie, de certaines typologies architecturales ainsi que par son attractivité programmatique. En effet, plusieurs commerces, des cafés et restaurants ainsi qu'une agence postale et une pharmacie viennent compléter les attraits du cœur villageois permettant ainsi à la population de profiter d'un cadre de vie dynamique et vivant. La Commune possède une vie associative très active avec environ une trentaine de sociétés locales, renforçant ainsi les manifestations publiques et la cohésion sociale du village.



Figure 3 : Commune de Cheseaux (source : guichet cartographique du canton de Vaud)

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

Thème	Actions réalisées	N° Fiche-action PECC
Stratégie et planification	Dans le cadre du PALM, Cheseaux est intégré dans les stratégies suivantes : Stratégie biodiversité et patrimoine, Stratégie mobilité, Stratégie urbanisation, Stratégie paysage	
Transversal	Mise en place d'un fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable (panneaux photovoltaïques et thermiques, remplacement des chauffages par une énergie renouvelable). Organisation d'une action « Coup de balai » annuelle.	F2 « Fonds énergie et durabilité » F4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »
Energie & mobilité	Révision de l'éclairage public (LED, éclairage dynamique, horaire d'extinction). Réalisation d'un concept énergétique. Construction du collège Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux en tenant compte des standards énergétiques supérieurs. Renforcement des itinéraires de mobilité douce. Subvention à l'achat d'un vélo électrique Subvention pour les jeunes et les seniors pour les abonnements de transports publics. Subvention pour l'établissement d'un plan de mobilité pour les entreprises.	F12 « Éclairage public » F13 « Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal » F11 « Exemplarité dans la conception et l'exploitation des bâtiments communaux » F16 « Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos »
Adaptation aux changements climatiques	La Commune possède un Plan canicule. Réaménagement du Parc de la Plantaz en favorisant un espace propice à la biodiversité, à l'inclusion et à l'adaptation aux changements climatiques.	F17 « Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques » F21 « Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule »

Profil climatique de la commune

Le profil climatique de la Commune de Cheseaux a été réalisé en février 2024 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Avant de rentrer plus en détails sur les résultats du bilan, il convient de poser les bases de compréhension du bilan carbone. Il se présente en effet selon deux périmètres d'études.

Le bilan carbone territorial mesure l'ensemble des émissions de GES émises sur le territoire de la commune (émissions directes) ainsi que celles émises en dehors du territoire (émissions indirectes) liées aux activités et à la consommation de la population communale.

Le bilan carbone de l'administration communale mesure, quant à lui, les émissions de GES issues des activités de l'administration, aussi bien réalisées sur le territoire communal qu'en dehors.

Au sein de ces périmètres d'études, différents postes d'émissions ont été identifiés, ils représentent les principales sources d'émissions des habitant-e-s et de leurs activités ainsi que de l'administration.

Si la méthodologie utilisée pour réaliser ce bilan se base sur des critères et des ressources bien définies, il convient de considérer les résultats obtenus comme des tendances et des principes directeurs pour pouvoir définir le plan d'action et en particulier les thématiques sur lesquels la Commune se concentrera durant les prochaines années.

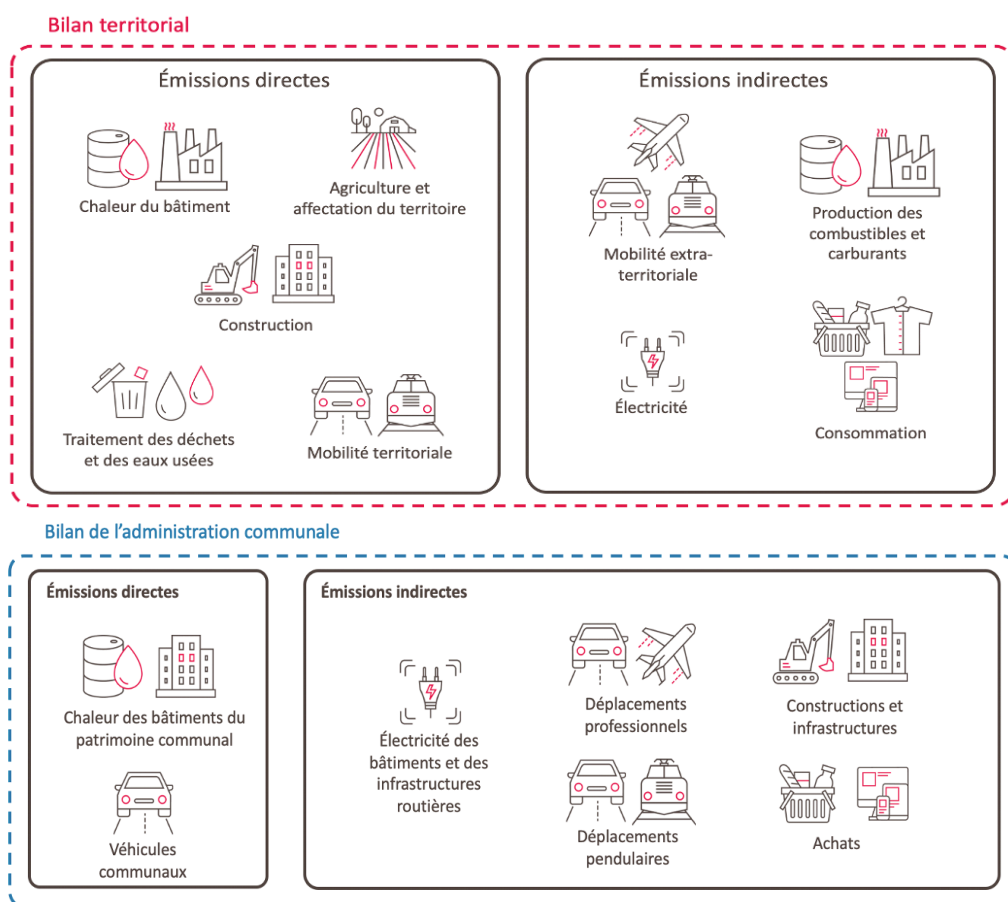


Figure 4 : Périmètres d'études du bilan carbone

Les résultats du bilan carbone de la Commune de Cheseaux permettent de mettre en évidence le bilan carbone par habitant-e de la commune qui est de 12,5 tonnes de CO₂eq. Ce qui est relativement en dessous de la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq). Pour être alignés avec les objectifs fixés par la stratégie climatique suisse ainsi que les Accords de Paris, les réductions à appliquer sont de l'ordre de 50 % d'ici à 2030 et de 90 % d'ici à 2050.

Le graphique ci-dessous présentent deux types d'émissions : indirectes et directes. Comme nous pouvons le voir, et de façon plus générale compte tenu de notre cadre de vie, la majorité des émissions sont indirectes.

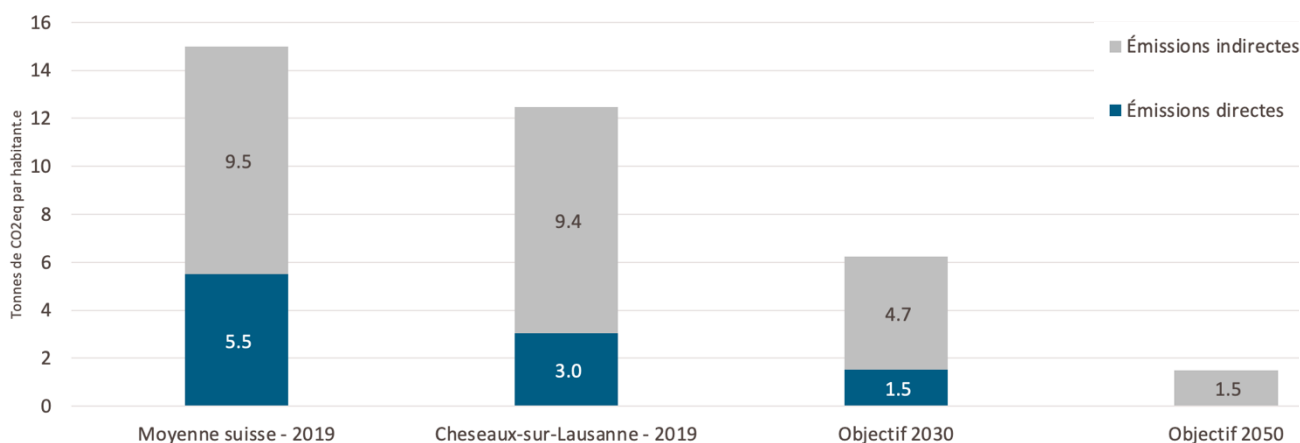


Figure 5 : Bilan carbone par habitant-e au niveau Suisse et de la Commune ainsi que les valeurs cibles en fonction des objectifs de réduction pour 2030 et 2050

Bilan carbone du territoire communal

Les principaux postes d'émissions de la Commune de Cheseaux sont la consommation qui représente 44 % du total des émissions de GES, la mobilité (26 %) et l'énergie (22 %).

Les émissions liées à la consommation sont toutes indirectes car elles tiennent compte de l'ensemble des biens de consommation ainsi que de l'alimentation qui, même si une faible partie est issue et consommée sur le territoire communal, est majoritairement issue de production situées en dehors du territoire communal.

La répartition des émissions liées à la mobilité sont essentiellement réparties selon deux postes : la voiture et l'avion.

L'énergie qui représente le troisième poste d'émissions fait l'objet du prochain chapitre.

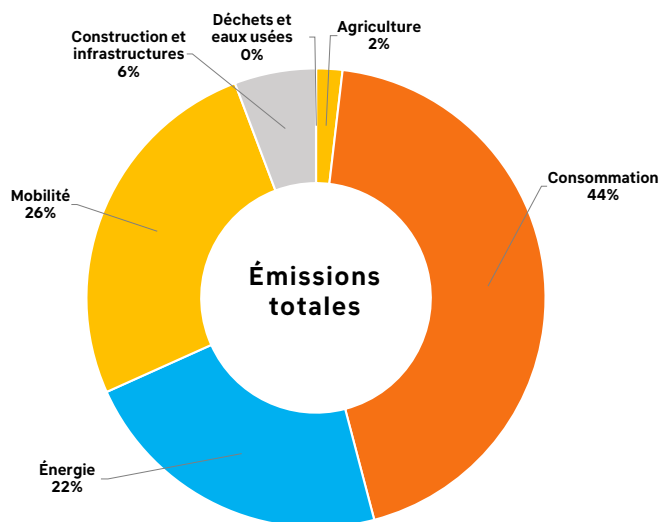


Figure 6 : répartition des émissions de GES

Bilan carbone de l'administration communale

Les émissions de l'administration communale se répartissent en deux postes principaux : l'énergie et la construction et les infrastructures. Cela représente 90,5 % du total des émissions.

Les émissions liées aux constructions et infrastructures sont uniquement d'ordre indirect car le lieu de production des matériaux nécessaire aux constructions est localisé en dehors du territoire communal. Cela dit, si ce poste est également élevé, c'est que la Commune a réalisé plusieurs travaux d'envergure durant l'année 2022 notamment dans des travaux de voirie et de génie civil.

Le poste de l'énergie représente environ 43 % des émissions de GES et essentiellement des émissions directes, l'énergie étant consommée directement sur le territoire communal. Ce poste sera décrit plus en détail au chapitre suivant.

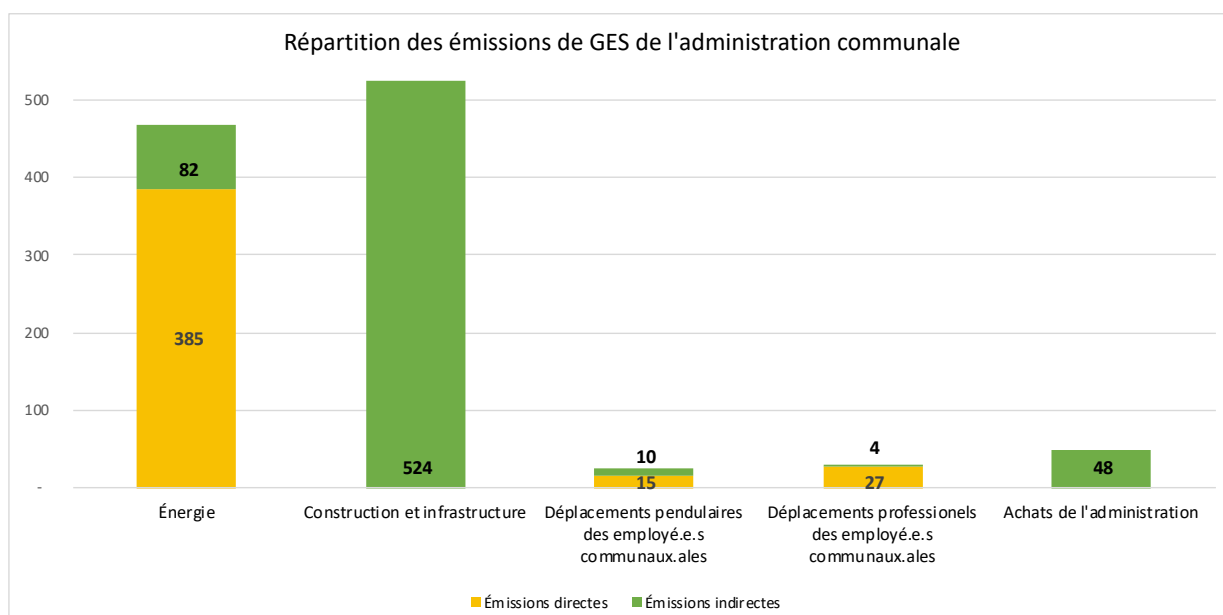


Figure 7 : Répartition des émissions de GES de l'administration communale

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

Afin d'anticiper le climat futur de la Suisse, le National center for climate services (NCCS) a élaboré des scénarios climatiques appelés CH2018 qui ont pour but de décrire les évolutions climatiques possibles d'ici le milieu du siècle et au-delà. Ils représentent la vision la plus précise de l'avenir climatique suisse à ce jour. Ces scénarios, établis sur la base des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), considèrent différentes évolutions potentielles des futures émissions de GES, dont deux principales : le scénario RCP 2.6 et le scénario RCP 8.5.

Le scénario RCP 2.6, caractérisé par des mesures significatives de protection du climat, envisage une diminution drastique des émissions, conduisant à un arrêt de l'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère d'ici environ 20 ans. En atteignant les objectifs de l'Accord de Paris de 2015, le réchauffement mondial serait limité à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

En revanche, **le scénario RCP 8.5**, sans mesures de protection du climat, relate l'absence d'atténuation, avec une augmentation continue des émissions ayant un impact sur le climat malgré les progrès technologiques. Il entraîne ainsi un réchauffement persistant.

Le scénario RCP 2.6 devient de moins en moins probable selon les trajectoires d'émissions actuelles, ainsi par mesure de précaution, le scénario RCP 8.5 est souvent privilégié. Cela dit, il est à noter que près de la moitié des changements climatiques possibles en Suisse d'ici le milieu du siècle, et les deux tiers d'ici la fin du siècle, pourraient être évités par la prise de mesures significatives de protection du climat. Contribuer à la réduction des émissions de GES représente ainsi la première mesure d'adaptation à long terme.

En l'absence d'actions pour limiter les émissions de GES (scénario d'émission RCP 8.5), les changements climatiques déjà observés en Suisse sont susceptibles de s'accroître. En général, on peut s'attendre à des périodes de fortes chaleurs, des étés plus secs, des précipitations plus intenses, des hivers peu enneigés, et une augmentation des jours tropicaux.

Évolution des températures et vulnérabilité liée

Les changements climatiques engendrent non seulement une élévation des températures moyennes, mais aussi des extrêmes thermiques.

On observe une intensification et une multiplication des vagues de chaleur et des périodes caniculaires. Après le record de l'été caniculaire de 2003, les étés de 2022 et 2023 ont été identifiés comme les plus chauds depuis le début des mesures en 1864. Les vagues de chaleur deviennent la norme pendant nos étés. D'ici 2060, les scénarios d'évolution projettent une augmentation des températures pour les journées les plus chaudes pouvant atteindre jusqu'à 4 °C de plus que la moyenne de 1981-2010. Sur le plateau, les températures pourraient dépasser les 40 °C pendant les vagues de chaleur estivales. Les prévisions pour 2085 indiquent qu'il y aura environ 40 jours tropicaux par an, où la température dépasse les 30 °C, comparativement à une dizaine actuellement.

Le phénomène d'îlots de chaleur

Chaque territoire éprouve de manière différente les changements de températures. En effet, les aménagements, la configuration, la topographie ou encore la densité du tissu bâti sont des facteurs qui

Scénarios d'émissions

Émissions mondiales nettes de CO₂ d'origines fossile et industrielle

Source: adapté de la figure IPCC 2013/WGI/Box 1.1/Figure 3b

— Sans mesures de protection du climat
— Avec des mesures significatives de protection du climat

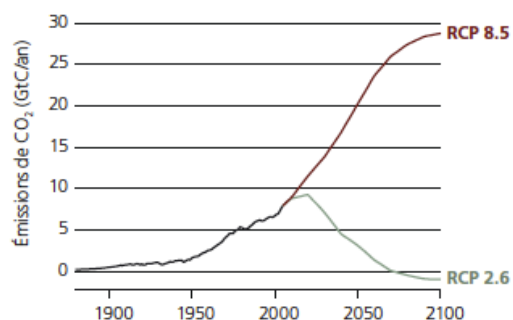


Figure 8 : scénarios d'émissions en fonction du niveau de forçage radiatif (NCCS, 2018)

Température

déviations de la période standard 1981-2010

Ct. Vaud

été

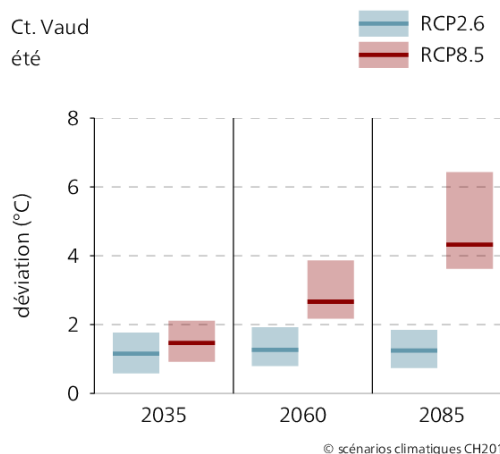


Figure 9 : déviations des températures pour différents horizons temporels et scénarios climatiques, par rapport à la période 1981-2010

influencent de manière significative les variations de températures. Le phénomène des îlots de chaleur urbains se réfère à la différence de température entre les zones urbanisées et les zones rurales environnantes, surtout la nuit. Cette différence thermique découle de l'accumulation de chaleur par les matériaux de construction des bâtiments, des routes et des parkings, de la structure urbaine, de la présence de végétation, ainsi que des surfaces sombres telles que l'asphalte, les façades et les toits. Ces surfaces sombres réduisent la réflexion du rayonnement solaire et accentuent l'absorption locale de chaleur. La chaleur ainsi absorbée est réémise pendant la nuit, entravant le rafraîchissement de l'environnement et accroissant le risque de nuits tropicales, caractérisées par une température ne descendant pas en dessous de 20 °C.

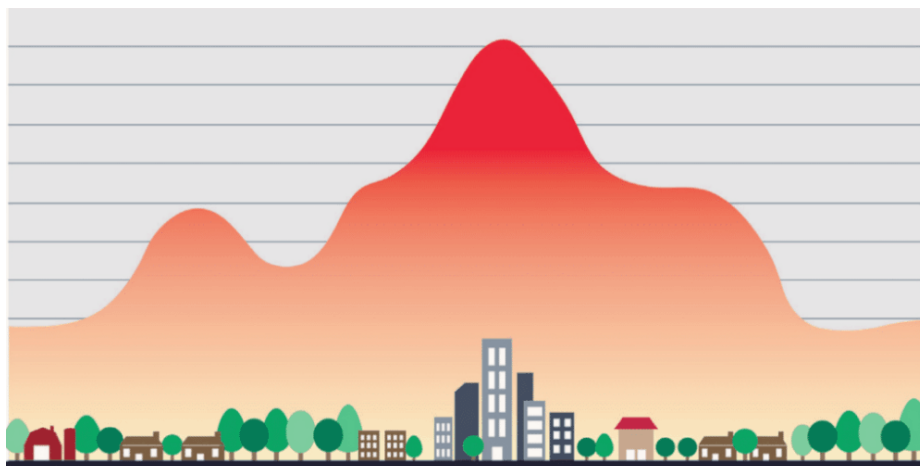


Figure 10 : Schéma explicatif du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Source : monclimaetmoi.ca

<p>Santé</p> <p>Les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes travaillant à l'extérieur sont particulièrement à risque : déshydratation, coups de chaleur et malaises cardiovasculaires</p>	<p>Productivité au travail</p> <p>Diminution de la productivité au travail, en particulier pour les travaux réalisés à l'extérieur sans protection adéquate</p>	<p>Besoins en froid</p> <p>Augmentation des besoins en froid au travers de l'utilisation de la climatisation dans les bâtiments moins récents et/ou peu adaptés au changement climatique</p>	<p>Biodiversité et organismes nuisibles</p> <p>Croissance et développement accéléré d'espèces envahissantes et/ou nuisibles au détriment des espèces indigènes non adaptées aux nouvelles conditions. Diminution des services écosystémiques.</p>
---	--	---	--

Impacts des grandes chaleurs

Sur le territoire communal de Cheseaux, le phénomène d'îlot de chaleur urbain est particulièrement présent au cœur du village, aux abords de la gare, des terrains de sport, de la zone industrielle ainsi qu'au niveau des grands axes routiers (voir Figure 11). Si ces secteurs sont fortement impactés par les augmentations de température, c'est qu'ils sont essentiellement minéralisés et plus densément construits que le reste du territoire communal. Comme explicité précédemment, ces facteurs participent et amplifient la création des îlots de chaleur urbain.

Le relevé de la canopée pour la commune (voir Figure 12) permet quant à lui de mettre en évidence le peu d'arborisation présente dans les secteurs mentionnés dans le paragraphe précédent, en particulier dans le secteur de la zone d'activité. La légende de la carte de canopée urbaine permet aussi de rendre compte de l'état de la couverture canopée au niveau communal qui, en comparaison au niveau cantonal, est bien inférieur à la moyenne. Le territoire bâti de la Commune possède peu d'arbres de grandes envergures (entre 20 et 30 m), mais est au bénéfice de forêts qui sont des îlots de fraîcheur importants.

La comparaison entre la carte des îlots de chaleur et celle de la couverture canopée permet de mettre en évidence le lien entre la présence des arbres et les effets d'îlots de chaleur. Les arbres et la présence de végétation de manière générale, permettent de rafraîchir le climat (atténuation des températures, ombres, etc.).

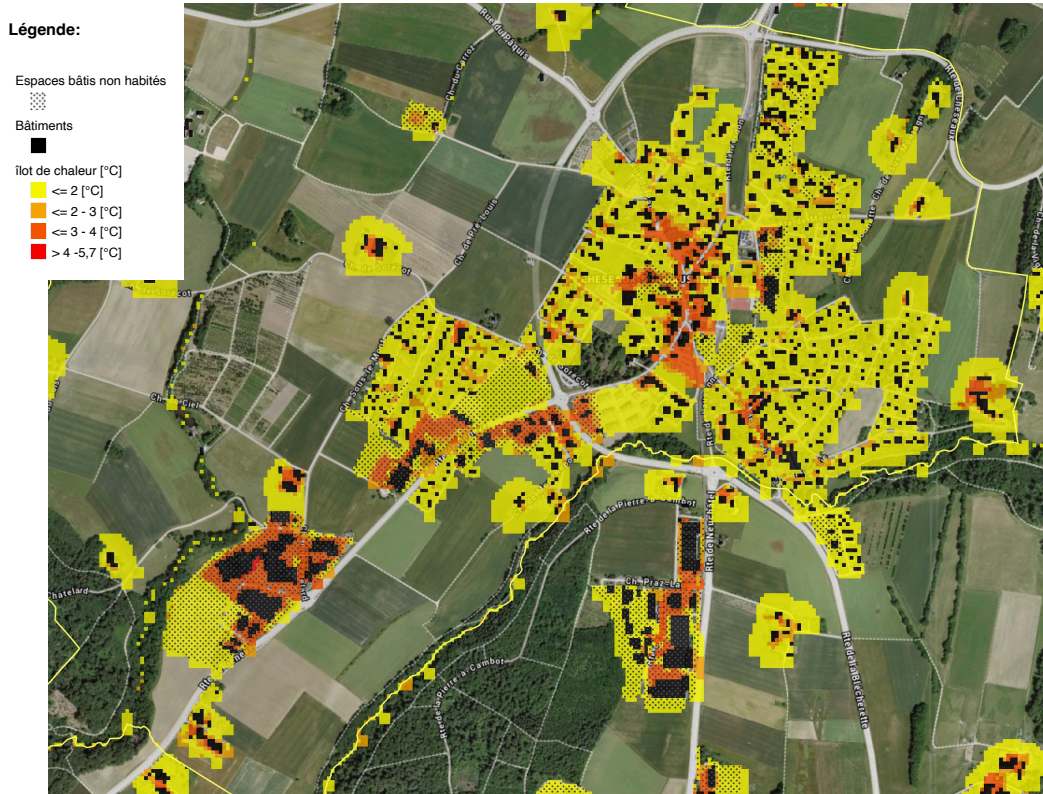


Figure 11 : Extrait de la carte des îlots de chaleur. Source : guichet cartographique cantonal

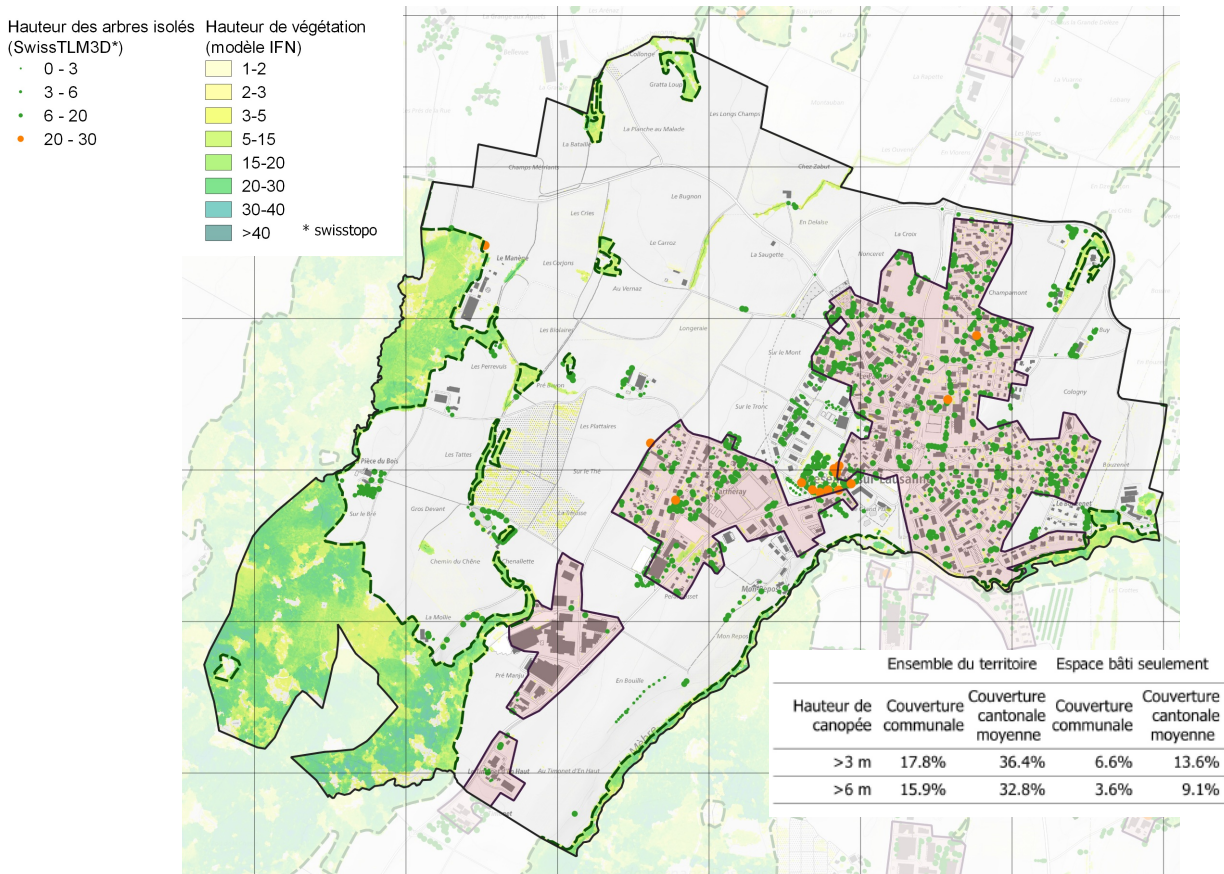


Figure 12 : Carte de la canopée pour le territoire communal (source : géodonnées État de Vaud, OFT, OFEV)

Aléas de ruissellement

La figure ci-dessous permet de mettre en évidence les secteurs impactés par des aléas de ruissellement. Ce phénomène est important à considérer dans le contexte du changement climatique car lors d'épisode de précipitations extrêmes couplés à des périodes de sécheresses, les sols ne peuvent pas infiltrer l'eau météorique ce qui intensifie les aléas de ruissellement. Les sols imperméabilisés renforcent également ce phénomène.

Sur la Commune de Cheseaux certains secteurs sont plus exposés. Il s'agit en généralement des milieux fortement minéralisés, comme le centre du village, les voiries, les zones industrielles. Le croisement entre la route de Lausanne et la rue de la Mèbre est également sensible compte tenu de sa composition minérale et de sa situation en contrebas.



Figure 13 : extrait de la carte des aléas de ruissellement (source: guichet cartographique fédéral)

Enjeux liés à la biodiversité

Inventaire des sites de reproduction des batraciens

Il existe sur le territoire communal un site de reproduction des batraciens du nom de « La Belosse » au Lac à Thoney et situé à l'ouest du village. Ce site est classifié d'importance locale.

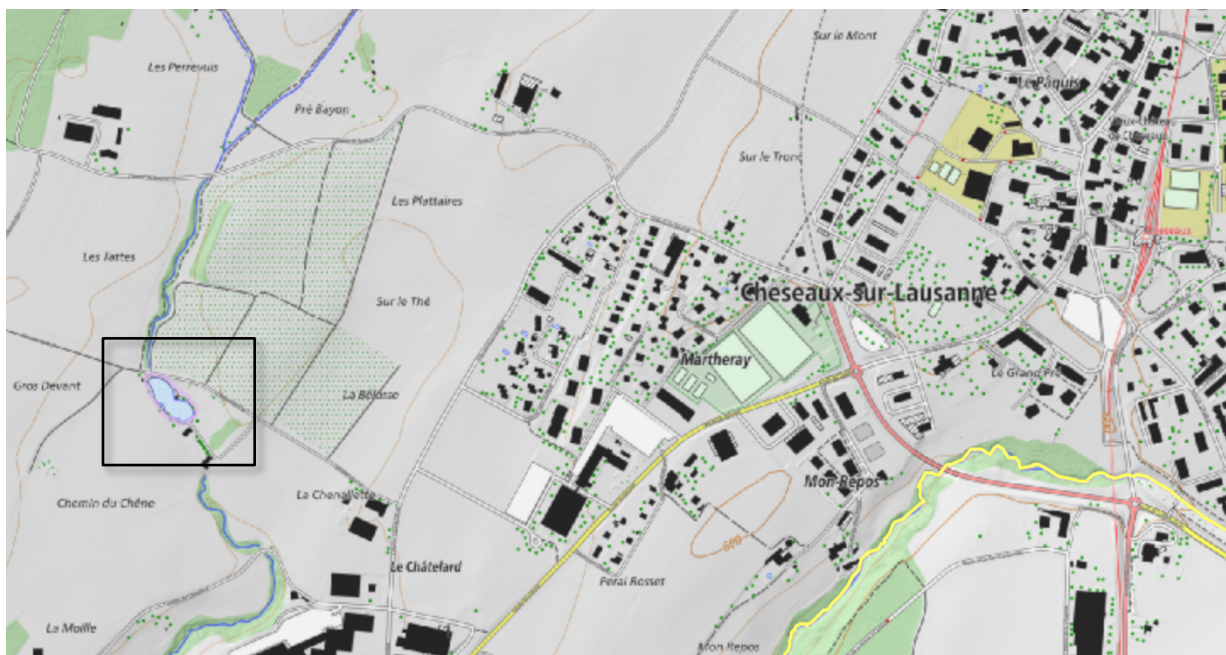


Figure 14 : extrait de la carte des inventaires des sites de reproduction des batraciens (source guichet cartographique cantonal)

Réseau écologique cantonal

Une grande partie du territoire communal est concerné par un territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS). Une partie du tissu construit est par ailleurs intégré dans ce réseau.

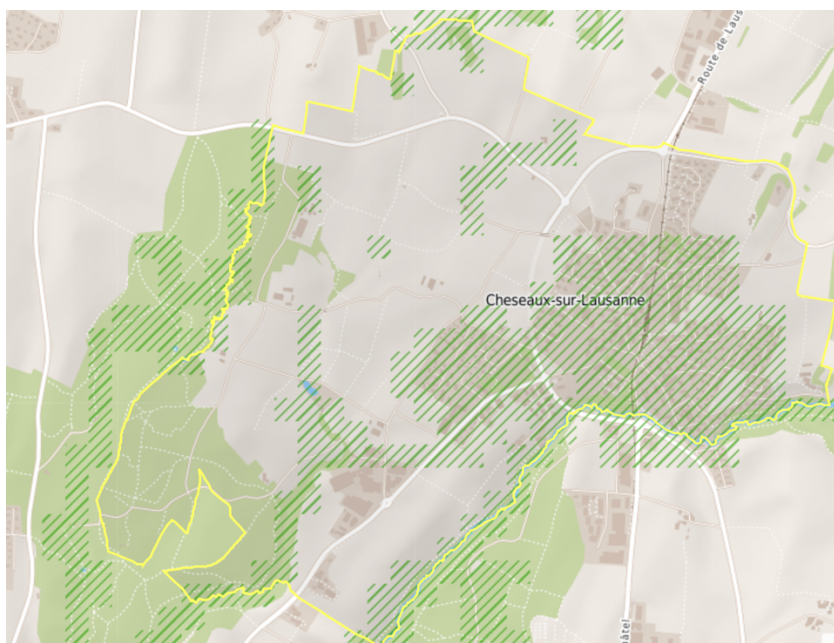


Figure 15 : extrait de la carte du réseau écologique cantonal (source : guichet cartographique cantonal)

Réserve de faune

Une partie du nord du territoire est concerné par une réserve de faune. Il s'agit d'un périmètre comportant un milieu naturel avec des caractéristiques et un intérêt particulier pour la faune. Ces espaces sont dédiés à la protection et l'épanouissement de la faune.



Figure 16 : extrait de la carte des réserves de faune (source : guichet cartographique cantonal)

Observations de plantes exotiques envahissantes

L'outil mis à disposition par Infoflora permet de constater la présence principalement des espèces envahissantes suivantes :

- Armoise des frères Verlot
- Solidage du Canada
- Sénéçon sud-africain
- Vergerette naturelle
- Buddléia de David

Le Service de la Voirie et des espaces verts a par ailleurs également recensé la présence de chardons et de laurier cerise.

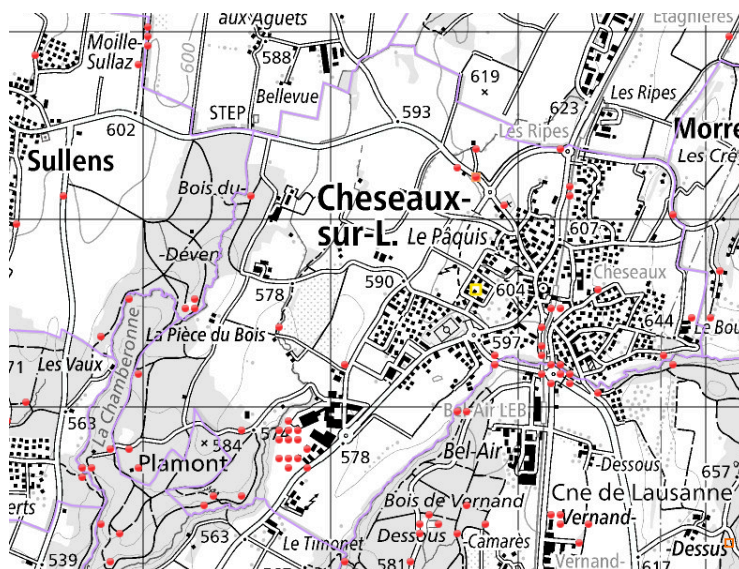


Figure 17 : extrait de la carte du carnet des néophyte (source : www.neo.infoflora.ch/fr/index.html)

Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne a été réalisé au printemps 2024 sur la base des données transmises par le Canton et pour l'année de référence 2022. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie. Il est établi pour le territoire communal ainsi que pour l'administration communale.

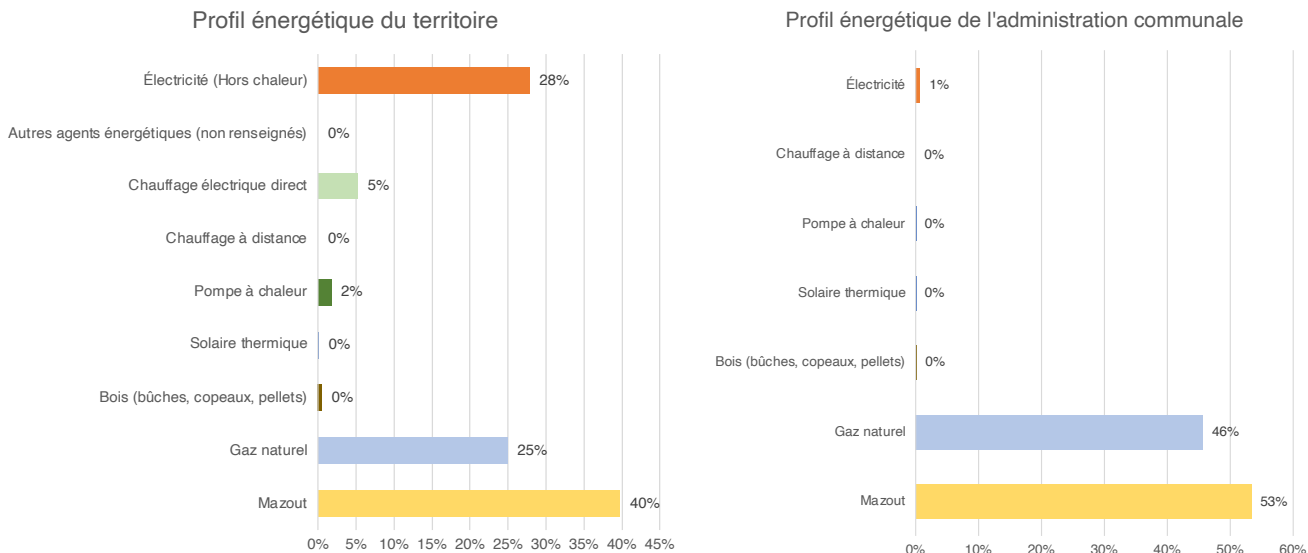


Figure 18 : Profils énergétique du territoire communal et de l'administration communale établi sur la base de l'outil cantonal (année de référence 2022)

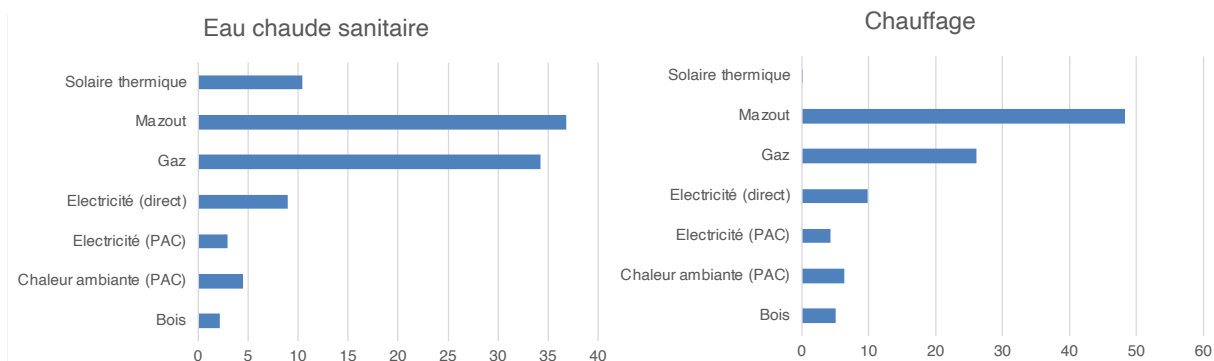


Figure 19 : Répartition des agents énergétiques utilisés pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage pour le territoire (en %)

Sur l'ensemble du territoire, les deux agents énergétiques principaux sont le mazout et le gaz naturel. La consommation électrique du territoire non directement dédiée au chauffage est particulièrement élevée dans la Commune, comme le démontre le graphique ci-dessous (figure 20) présentant la distribution de l'électricité au travers de la Commune. Cette caractéristique peut être explicitée par la présence d'entreprises actives dans les domaines de l'alimentation et de la conservation des aliments, entre autres.

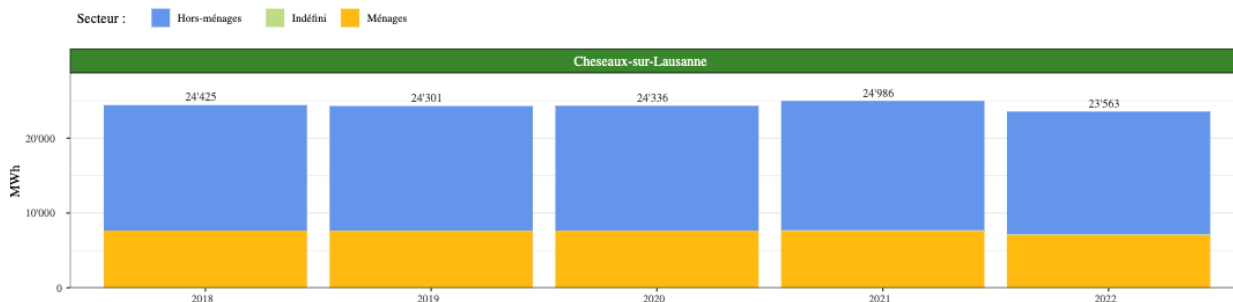


Figure 20 : Évolution de la distribution d'électricité

L'agent solaire thermique est présent sur le territoire est sert actuellement essentiellement à l'eau chaude sanitaire.

Une franche augmentation de la production d'électricité lié au photovoltaïque est visible entre 2022 et 2023, comme en témoigne le graphique ci-dessous issu des données cantonales.

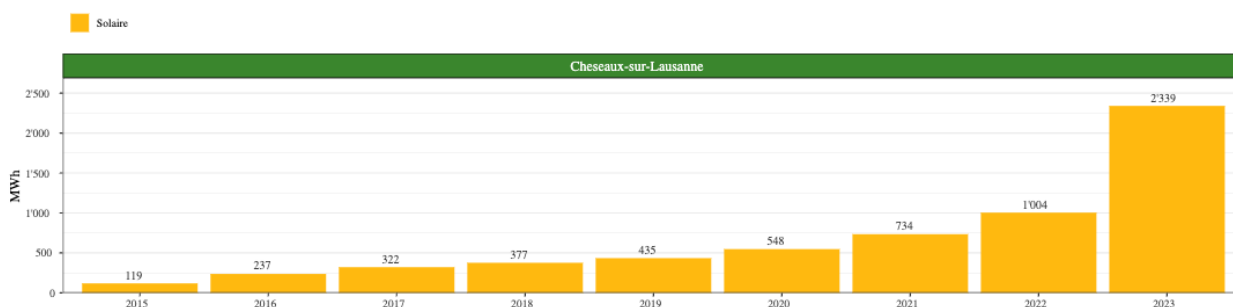


Figure 21 : Évolution de la production d'électricité par le solaire (source des données : Pronovo; source du graphique: Profil climatique des communes vaudoises, OFEV)

Au niveau de l'administration communale, c'est également le mazout et le gaz naturel qui sont les principaux agents énergétiques. Cela dit, il est à noter qu'en 2023 la Commune a également installé une série de panneaux solaires sur certains de ses bâtiments.

La commune dispose de 18 bâtiments communaux. Parmi ces bâtiments, plusieurs ont fait l'objet d'une rénovation énergétique partielle (changement de fenêtres, par exemple). La maison de commune a fait l'objet d'une rénovation globale.

La Commune a construit un nouveau collège, Collège Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux, alimenté par deux pompes à chaleur géothermique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Des panneaux photovoltaïques ont également été installés sur les toitures plates afin d'alimenter le collège ainsi que deux autres bâtiments du site scolaire. L'objectif étant de viser une autonomie énergétique durant la journée.

4. Élaboration du PECC

Pour élaborer son PECC, la Commune s'est munie d'un mandataire externe et a mis sur pied un groupe de travail (GT). Elle a également consulté sa population et a réuni l'ensemble de la Municipalité pour travailler sur la vision. Les différents retours obtenus dans le cadre de chacun de ces échanges, moments de travail et consultation ont permis de consolider un PECC avec une vision et des objectifs partagés.

Participation de la population

Durant la phase de réalisation du plan d'action, la Commune a sondé sa population afin de cerner ses besoins et ses attentes pour les prochaines années. Ce sondage s'est fait sous la forme d'un questionnaire en ligne au travers duquel les thématiques suivantes étaient abordées : adaptation au climat de demain, énergie, biodiversité, mobilité et consommation.

Le sondage est resté ouvert durant environ deux mois, entre juin et août. La communication a été faite au travers du journal communal, des réseaux sociaux ainsi que grâce à un tout-ménage. Accessible en ligne, des versions papiers étaient également disponibles à l'administration communale pour les personnes souhaitant répondre par écrit. Au total, 173 personnes ont participé. Leur retour, leurs commentaires et leurs avis ont permis d'orienter et de guider les objectifs et les actions à mettre en œuvre au sein de la Commune.

Cette démarche a été bien accueillie au sein de la population, de nombreux commentaires saluaient la démarche et se réjouissaient des prochaines étapes. La prise en compte des retours de la population a permis de mettre en lumière certains enjeux au niveau de la pratique du territoire, certains freins rencontrés par les propriétaires pour réaliser un changement d'agent énergétique ou encore le niveau

d'implication envisagé par la population pour réaliser des actions en lien avec la biodiversité. L'ensemble de ces résultats a constitué une base importante pour la définition de la mise en œuvre du PECC.

La démarche a également été l'occasion d'informer la population sur la démarche d'élaboration du PECC en cours dans la Commune.



Figure 22 : photo du journal communal Le Crieur avec la double page dédiée à la communication sur le sondage

Groupe de travail PECC

Au sein de l'administration publique, un groupe de travail (GT) a été mis en place. Constitué de deux municipales et le responsable du bureau technique, il a été accompagné par le bureau Bio-Éco, mandataire. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de discuter du diagnostic, de stabiliser les objectifs et les actions à mettre en œuvre, leur temporalité et les leviers à disposition.

Séance de travail avec la Municipalité

Afin de préciser la vision et les objectifs, une séance de travail a également été organisée avec la Municipalité. Réunissant les membres de la municipalité ainsi que du GT, cette séance a permis à toutes et tous de formuler une vision cohérente pour les années à venir.

5. Vision et objectifs

Notre vision de Cheseaux en 2035

Bienvenue à Cheseaux en 2035, voici une description de notre vie sur le territoire.

Situé à l'interface entre le centre-ville de Lausanne et le Gros-de-Vaud, la Commune profite d'un environnement équilibré entre une proximité à des espaces riches en biodiversité (prairies, forêts, étangs, etc.) et un village dynamique qui accueille des commerces de proximité offrant en majorité des produits locaux et régionaux ainsi que des services et infrastructures répondant aux besoins de la population, comme des cabinets médicaux et des pharmacies.

La consommation énergétique de la Commune a diminué grâce à un effort collectif et des investissements importants ont également été réalisés dans les énergies renouvelables afin de réduire l'impact de la Commune sur les émissions de gaz à effet de serre. À ce propos, les bâtiments communaux ont été rénovés et utilisent essentiellement des énergies renouvelables. Les travaux encore à faire pour améliorer la performance énergétique des bâtiments sont planifiés. Les propriétaires privés ont également fourni des efforts en termes d'approvisionnement énergétique, notamment en installant des panneaux solaires et en s'engageant dans des rénovations ou l'assainissement de leur maison. La Commune soutient les propriétaires dans ces démarches grâce à des conseils et des outils pour faciliter les procédures.

L'utilisation des transports publics a connu un essor! Grâce à l'augmentation de la cadence des lignes de transports ainsi qu'à l'extension des horaires, la population a changé ses habitudes de déplacement. Le

réseau de pistes cyclables a été renforcé dans la Commune et au-delà. Des nouvelles liaisons ont été créées, notamment en lien avec les villages alentours. Le réseau est sécurisé et aménagé. Les routes de la Commune ont ainsi été pacifiées.

Le territoire évolue continuellement pour faire face aux évènements extrêmes et aux changements climatiques. La Commune a pris des mesures pour limiter les effets d'îlots de chaleur dans les secteurs les plus touchés par ce phénomène, comme les lieux fortement bitumés. La végétalisation de la Commune a été renforcée par la plantation de nombreux arbres à grand développement offrant de larges zones d'ombres. La biodiversité est riche dans la Commune. Elle est préservée et protégée dans les espaces naturels du territoire communal. Dans l'espace bâti, la Commune a créé plus d'espaces dédiés aux prairies fleuries et les propriétaires peuvent suivre des formations pour apprendre à entretenir leurs espaces extérieurs tout en respectant le développement de la biodiversité. L'éclairage public est limité et les privés ont également réduit l'éclairage extérieur de leurs propriétés.

Les habitants et les habitantes s'impliquent dans la vie de la Commune et peuvent faire entendre leur voix dans le cadre de grands projets du territoire communal. Le cadre de vie de la Commune est agréable et la vie sociale riche. L'ensemble de la population œuvre pour entretenir cette belle qualité de vie.

Objectifs à l'horizon 2027

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Cheseaux a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec les objectifs nationaux (voir figure 5). Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Les objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Objectifs	Fiches d'action en lien
Transversal	Impliquer la population dans des actions en lien avec la durabilité, la biodiversité, l'énergie ou les modes de vies organisées pas la Commune par le biais de formation, de sensibilisation ou d'information.	F2, F4, F17
	Viser l'exemplarité de la Commune.	F3, F11, F5
	Diminuer la quantité de déchets produite au niveau du territoire.	F6
Energie & mobilité	Assurer l'exemplarité de la Commune dans l'exploitation de ses bâtiments	F11
	Optimiser et diminuer l'éclairage nocturne sur le territoire communal en fonction des besoins de la population	F10, F12
	Encourager la mobilité active, développer le réseau cyclable et piétonnier et encourager à l'utilisation des transports publics.	F4, F16
Adaptation aux changements climatiques	Atténuer autant que possible les effets des îlots de chaleur urbain et prévenir l'effet.	F17, F21, F22
	Renforcer la biodiversité sur le territoire communal, notamment en augmentant les espaces propices à ses lieux de vie.	F4, F17, F22

6. Plan d'action

Le présent **plan d'action** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 3). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 5).

Le plan d'action du PECC est organisé en 8 axes couvrant les 3 thématiques principales proposées par le Canton (transversal ; énergie et mobilité ; adaptation aux changements climatiques), avec pour chacun un objectif spécifique. Chacun des axes se décline ensuite en plusieurs mesures permettant de répondre à l'objectif général. En tout, il s'agit de 19 mesures que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre. Elles sont détaillées ci-après. Pour chacune d'elles, les éléments ci-dessous sont mentionnés de manière synthétique :

- les arguments en faveur de la mesure ;
- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- la ou les fiche(s) PECC en lien ;
- les points saillants de la mise en œuvre ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- le ou les responsables de la mesure ;
- un coût estimatif.

Les mesures sont également précisées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre 7.

THÈME TRANSVERSAL	
Axe 1	<p>IMPLICATION DE LA POPULATION</p> <p><i>Objectif : Impliquer la population dans des actions en lien avec la durabilité, la biodiversité, l'énergie ou les modes de vies organisées par la Commune par le biais de formations, de sensibilisation ou d'informations</i></p>

<p>Mesure 1.1</p> <p>Informer et sensibiliser la population sur la biodiversité (faune et flore) remarquables et protégées sur la Commune, en particulier sur les arbres remarquables et le nouvel inventaire à paraître.</p>	<p>Objectif temporel</p> <p>2027</p>	<p>Fiche PECC en lien : 4, 17</p>
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>La Commune de Cheseaux possède de nombreux espaces protégés propices à la biodiversité (étangs, champs, forêts, réserve de faune, etc.). Afin de renforcer la sensibilisation sur la thématique auprès de la population et qu'elle puisse reconnaître la valeur de ces lieux, il convient de l'informer et de lui faire découvrir ces richesses. La mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables est une bonne opportunité pour mettre en lumière les biens-faits pluriels apportés par ceux-ci.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > En parallèle à la réalisation de l'inventaire sur les arbres remarquables, mettre en place des balades permettant de faire découvrir à la population le patrimoine arboré du territoire ainsi que ses milieux naturels protégés. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'accompagnement d'un mandataire pourrait être nécessaire pour la partie spécifique sur les arbres (à voir en priorité si les ressources existent au niveau du personnel technique communal) ; > Exemple d'autres communes ayant réalisé des démarches similaires. 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : entre 2'000 et 5'000 CHF.</p> <p>Le coût dépend des ressources à disposition au sein de la Commune pour réaliser les balades.</p>	

<p>Mesure 1.2</p> <p>Renforcer le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable</p>	<p>Objectif temporel</p> <p>2025</p>	<p>Fiche PECC en lien : 2</p>
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>La Commune dispose depuis 2018 d'un fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable. En 2024, pour s'adapter à la demande et aux nouvelles dispositions légales, la Commune révisé le règlement de son fonds pour le renforcer tant au niveau financier (sollicitation de la taxe sur le sol) qu'au niveau des objets soutenus (renfort de la thématique mobilité, par exemple).</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Évaluer les soutiens et les évolutions possibles en matière de financement du fonds ; > Modifier le règlement du fonds en fonction ; > Adopter le règlement modifié au niveau du conseil communal et par le Département concerné au niveau cantonal ; > Communiquer auprès de la population ; > Suivre l'utilisation du fonds afin de poursuivre une offre adaptée des subventions. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Exemples d'autres communes ayant déjà réalisé cette démarche. 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>aucun</i></p>	

<p>Mesure 1.3 Informers la population sur des techniques d'entretien de leur espaces extérieurs qui tiennent compte de la biodiversité</p>	<p>Objectif temporel 2025</p>	<p>Fiche PECC en lien : 4</p>
<p>Argument en faveur de la mesure Afin de renforcer la sensibilisation de la population aux techniques d'entretien de leurs espaces extérieurs en tenant compte de la biodiversité, la Commune souhaite pouvoir fournir des informations claires aidant l'application de bonnes pratiques.</p> <p>Mise en œuvre > Informer la population par le biais d'article dans le journal communal, ou par le biais d'ateliers pratiques, par exemple.</p> <p>Ressources > Guide des aménagements extérieurs réalisés par d'autres communes ou régions ; > Exemple d'autres communes ayant réalisé des démarches similaires.</p>	<p>Responsable : Municipalité Chef de service</p> <p>Budget Coût estimé : <i>aucun</i> <i>(rédaction à l'interne de l'administration communale)</i></p>	
<p>Mesure 1.4 Informers et sensibiliser la population sur les plantes exotiques et envahissantes</p>	<p>Objectif temporel 2025</p>	<p>Fiche PECC en lien : 4</p>
<p>Argument en faveur de la mesure L'objectif de la mesure est de pouvoir informer la population sur les plantes envahissantes existantes sur le territoire communal et de lui permettre de les reconnaître afin qu'elle puisse être une actrice également de la lutte contre les espèces envahissantes.</p> <p>Mise en œuvre > Informer la population par le biais d'articles dans le journal communal, ou par le biais d'ateliers pratiques, par exemple une campagne d'arrachage.</p> <p>Ressources > L'accompagnement d'un-e spécialiste pourrait être nécessaire pour la partie pratique ; > Exemple d'autres communes ayant réalisé des démarches similaires.</p>	<p>Responsable : Municipalité Chef de service</p> <p>Budget Coût estimé : <i>sollicitation de ressources internes</i></p>	
<p>Mesure 1.5 Informers la population par le biais de séances d'information sur l'assainissement des bâtiments et l'installation d'agents énergétiques renouvelables</p>	<p>Objectif temporel 2024-2025</p>	<p>Fiche PECC en lien : 4</p>
<p>Argument en faveur de la mesure Pour permettre la transition énergétique, il est nécessaire d'informer les propriétaires sur les possibilités d'assainissement de leur bâtiment ainsi que sur les agents énergétiques renouvelables existants. De plus, les résultats d'un sondage mené auprès de la population a mis en lumière les difficultés de la population d'accéder à de l'information fiable et complète. La Commune souhaite répondre à cette demande.</p> <p>Mise en œuvre > Mettre en place une séance d'information sur la thématique de l'assainissement des bâtiments et sur les agents énergétiques renouvelables par un-e expert-e externe pour la population.</p> <p>Ressources > L'accompagnement d'un-e spécialiste externe pour la séance d'information.</p>	<p>Responsable : Municipalité Chef de service</p> <p>Budget Coût estimé : <i>sollicitation de ressources internes</i></p>	

THÈME TRANSVERSAL

Axe 2

EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Objectif : Viser l'exemplarité de la Commune

Mesure 2.1

Former les élu·e·s et le personnel communal

Objectif temporel
2027

Fiche PECC en lien : 3

Argument en faveur de la mesure

Pour pouvoir avoir les bonnes pratiques au sein de la commune, le personnel communal ainsi que les élu·e·s se forment et développent leurs connaissances dans le but de soutenir la démarche générale du PECC ainsi que les objectifs liés.

Mise en œuvre

- > Un membre du personnel communal suit la formation de base (cours dispensé par Union des communes vaudoises, [cliquer ici](#) pour plus d'information)
- > Un membre du personnel suit une formation en lien avec l'engagement de la population (fiche 4), la conception et l'exploitation durable des bâtiments (fiche 11) et la biodiversité (fiche 17).

Ressources

- > Formation du Centre d'éducation permanente (CEP)
- > Formation de l'Union des communes vaudoises (UCV)
- > Formation Suisse Energie

Responsable :

Municipalité

Budget

Coût estimé : *à définir*
Coût à définir en fonction des formations choisies.

Mesure 2.2

Formaliser les achats responsables au sein de la Commune

Objectif temporel
2025

Fiches PECC en lien : 5

Argument en faveur de la mesure

La Commune est attentive à ses achats et veille à se fournir de manière responsable. Elle souhaite aujourd'hui formaliser sa politique d'achat responsable afin de pouvoir également communiquer sur cet aspect auprès de la population.

Mise en œuvre

- > Réaliser un état des lieux des achats courants et des plus importants planifiés
- > Fixer les principes de base, les objectifs et les critères d'achat principaux

Ressources

- > [Toolbox achat responsables suisse](#)
- > Guide d'achat de Cité de l'Énergie

Responsable :

Municipalité
Secrétaire municipal

Budget

Coût estimé : *aucun*
(*rédaction à l'interne de l'administration communale*)

Mesure 2.3 Réduire les déchets liés à la vaisselle lors de manifestations	Objectif temporel 2026	Fiches PECC en lien : 6
<p>Argument en faveur de la mesure Pour lutter contre les déchets, la Commune souhaite mettre en œuvre l'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre de ses manifestations.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Utiliser de la vaisselle réutilisable pour toutes les manifestations communales (organisées par la Commune) ; > Encourager l'utilisation de vaisselle recyclable pour toutes les manifestations organisées sur le territoire communal. 	<p>Responsable : Municipalité Chef de service</p> <p>Budget Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction du modèle choisi.</p>	

THÈME TRANSVERSAL	
Axe 3	RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS <i>Objectif : Diminuer la quantité de déchets produits au niveau du territoire</i>

Mesure 3.1 Sensibiliser la population à la réparation et au recyclage	Objectif temporel 2026	Fiche PECC en lien : 6
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>Afin de sensibiliser la population et lui donner des clés lui permettant de modifier ses pratiques, il est nécessaire de pouvoir lui montrer des alternatives et offrir des nouveaux moyens d'apprendre. Pour cela, la Commune souhaite mettre sur pied un atelier de type « Café réparation ».</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Organiser un « Café réparation » ouvert à toute la population ; > En fonction du succès rencontré, évaluer la pertinence de répéter l'évènement, voire de le pérenniser. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Exemple d'autres communes ayant réalisé des démarches similaires 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à établir en fonction des besoins de l'évènement.</p>	

Mesure 3.2 Organisation d'une action Coup de Balai et ateliers de sensibilisation aux déchets	Objectif temporel 2025	Fiches PECC en lien : 6
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>L'action Coup de Balai est en place au sein de la Commune. La Commune souhaite profiter de cet évènement pour renforcer la sensibilisation au tri des déchets. La Commune a gagné en 2024, dans le cadre d'un concours organisé par COSEDEC, des ateliers de sensibilisation au tri de déchets qu'elle souhaite réaliser dans le cadre de cette action.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Contacter un expert externe pour animer des ateliers dans le cadre de l'action Coup de Balai ; > Faire un retour à la population sur l'animation dans le journal communal 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i></p>	

THÈME ÉNERGIE ET MOBILITÉ	
Axe 4	EXPLOITATION OPTIMALE DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL <i>Objectif : Assurer l'exemplarité de la Commune dans l'exploitation de ses bâtiments</i>

Mesure 4.1 Évaluer l'état des bâtiments communaux et définir un plan d'assainissement	Objectif temporel 2027	Fiches PECC en lien 11
<p>Argument en faveur de la mesure Afin d'avoir une vision claire des travaux à mettre en œuvre au niveau de son patrimoine bâtie, la Commune doit réaliser une évaluation de l'état de ses bâtiments. Elle élabore ensuite un plan d'assainissement et le met en œuvre de façon méthodique.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux > Évaluer l'état des bâtiments (au minimum 30% des bâtiments construits avant 2000) ; > Élaborer un plan d'assainissement pour tous les bâtiments communaux. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'accompagnement d'un mandataire externe est nécessaire pour réaliser l'évaluation des bâtiments. > Programme de subventions fédéral et cantonal (Programme bâtiment). 	<p>Responsable : Municipalité Chef de service</p> <p>Budget Coût estimé : <i>à définir</i> Coût des études à définir en fonction de l'état du parc bâti communal.</p>	

THÈME ÉNERGIE ET MOBILITÉ	
Axe 5	ÉCLAIRAGE NOCTURNE <i>Objectif : Optimiser et diminuer l'éclairage nocturne sur le territoire communal en fonction des besoins de la population</i>

Mesure 5.1	Objectif temporel	Fiches PECC en lien : 12
Adapter l'éclairage nocturne en fonction des besoins du territoire	2025-2026	
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>Un système de télégestion pour l'éclairage public va être installé sur le territoire communal afin de permettre à la Commune de gérer et optimiser son éclairage nocturne. Dans ce cadre, la Commune souhaite également récolter l'avis de la population sur cette thématique afin de pouvoir adapter l'éclairage en fonction des besoins et des attentes.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Finaliser l'installation du système de télégestion > Travailler avec la population pour établir un diagnostic de l'éclairage nocturne afin de définir les mesures à mettre en œuvre > Informer la population sur les bonnes pratiques en matière d'éclairage extérieur pour favoriser la vie de la biodiversité nocturne <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement avec un mandataire externe pour le suivi avec la population 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : 150'000 CHF</p>	

THÈME ÉNERGIE ET MOBILITÉ	
Axe 6	MOBILITÉ ACTIVE ET TRANSPORTS PUBLICS <i>Objectif : Encourager la mobilité active, développer le réseau cyclable et piétonnier et encourager à l'utilisation des transports publics</i>

Mesure 6.1	Objectif temporel	Fiche PECC en lien : 16
Améliorer le réseau des pistes cyclables et piétonniers (sécurité, révision et évaluation des travaux à mettre en œuvre, etc.)	2027	
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>Pour permettre à l'ensemble de la population de pratiquer une mobilité active, le réseau doit pouvoir assurer une bonne sécurité, un maillage fin et connecté aux transports publics.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réviser le réseau de pistes cyclables et piétonnier (tronçons à sécuriser, perméabilités à créer, connexion à créer, etc.) ; > Planifier et prioriser les travaux à réaliser. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement avec un mandataire externe (bureau d'ingénieur en mobilité) > <u>Mesures en faveur des vélos</u> rapidement réalisables. > <u>Guides pour la mobilité piétonne</u> proposés par l'Association transports et environnement (ATE) > <u>Directive de la DGMR</u> sur la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction des prestataires et des travaux à effectuer.</p>	

Mesure 6.2	Objectif temporel	Fiche PECC en lien : 16
Promouvoir la mobilité active	2026	
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>Le territoire communal, grâce notamment à sa diversité de milieux, possède de nombreux itinéraires de balades accessibles à toutes et tous. Promouvoir les activités de loisirs locales et de proximité contribue également à limiter les déplacements, tout en favorisant une bonne santé.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Recenser et cartographier les itinéraires piétonniers et cyclables au sein du territoire communal et dans la région proche ; > Informer la population de ces itinéraires via le site internet de la Commune, le journal communal, auprès des nouveaux·elles habitant·e·s. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Exemple d'autres communes ayant mené des démarches similaires 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction du canal de diffusion choisi.</p>	

Mesure 6.3 Renforcer l'offre en vélo partagé	Objectif temporel 2026	Fiche PECC en lien : 16
<p>Argument en faveur de la mesure L'offre en vélo partagé se développe dans la région, la Commune souhaite pouvoir participer au réseau et permettre à sa population d'avoir accès à cette alternative de mobilité.</p> <p>Mise en œuvre > Contacter l'entreprise prestataire des vélos partagés ; > Étudier les lieux propices à l'emplacement des vélos partagés.</p> <p>Ressources > Accompagnement par une entreprise offrant le service.</p>	<p>Responsable : Municipalité Chef de service</p> <p>Budget Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction du prestataire et de la solution choisie</p>	

THÈME ADAPTATION	
Axe 7	LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN <i>Objectif : Atténuer autant que possible les effets des îlots de chaleur urbain et prévenir l'effet.</i>

Mesure 7.1 Établir un plan de renforcement de la canopée	Objectif temporel 2027	Fiche PECC en lien : 17, 22
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>Certains lieux de la Commune sont particulièrement soumis à l'effet d'îlots de chaleur. Pour pallier cela, l'augmentation de la couverture canopée est nécessaire. Cette démarche vise également à réduire la présence de bitume sur le territoire et à augmenter de manière générale la végétation sur le territoire.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définir les besoins et les attentes de la stratégie/du plan de renforcement de la canopée ; > Mandater un bureau spécialisé pour l'accompagnement. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement par un mandataire externe pour l'établissement de l'étude et l'implication éventuelle de la population. 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction des prestataires et des besoins avérés.</p>	

Mesure 7.2 Installer des protections solaires dans les espaces publics sensibles (centre du village, Collège du Marais du Billet) pour protéger les populations vulnérables	Objectif temporel 2027	Fiche hors catalogue PECC
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>Certains lieux de la Commune sont très exposés aux fortes chaleurs et ne possèdent pas beaucoup d'espaces ombragés (limitation techniques, limitation liées au contexte, etc.). Pour autant, ces lieux sont fréquemment utilisés par des personnes vulnérables (seniors, enfants). Il est par conséquent nécessaire de disposer de protections solaires pour assurer un cadre de vie soutenable pour toute la population durant les périodes de fortes chaleurs.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Évaluer les possibilités de protection solaire pour les lieux spécifiques ; > Mandater un bureau spécialisé pour analyser les alternatives possibles ; <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagnement par un mandataire externe pour l'établissement de l'étude et l'implication éventuelle de la population 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction des prestataires et des besoins avérés.</p>	

THÈME ADAPTATION	
Axe 8	PROMOTION ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ <i>Objectif : Renforcer la biodiversité sur le territoire communal, notamment en augmentant les espaces propices à ses lieux de vie.</i>

Mesure 8.1	Objectif temporel	Fiche PECC en lien : 17
Promouvoir la charte des jardins	2025	
Argument en faveur de la mesure Afin d'encourager les particuliers à œuvrer pour la biodiversité aussi au niveau de leurs aménagements extérieurs, la promotion de la charte des jardins est une bonne opportunité. Mise en œuvre > Promouvoir la charte des jardins sur le site internet de la Commune et au travers du journal communal Le Crieur. Ressources > La Charte des jardins	Responsable : Municipalité Chef de service Budget Coût estimé : aucun	

Mesure 8.2	Objectif temporel	Fiche PECC en lien : 17
Informers les propriétaires sur les essences à privilégier, la création d'espaces dédiés à la petite faune, etc.	2026	
Argument en faveur de la mesure Dans le but de donner les clés aux propriétaires pour aménager leurs extérieurs en faveur de la biodiversité, il est nécessaire de leur fournir les informations utiles, notamment les bonnes pratiques, les subventions existantes au niveau cantonal et les ressources à disposition. Mise en œuvre > Publier dans le journal communal des informations relatives aux remplacements des essences exotiques ou invasives par des essences indigènes ; > Publier dans le journal communal des informations relatives à la création d'espace pour la petite faune (tas de pierre ou de bois, étangs, nichoirs, etc.). Ressources > Le guide du jardin climatique de la ville de Sion > Le guide recommandation Réseau écologique urbain de la ville de Lausanne > Exemples de communes ayant mis en place des démarches similaires > Subventions cantonales (remplacement de lauriers)	Responsable : Municipalité Chef de service Budget Coût estimé : aucun (sollicitation des ressources internes)	

Mesure 8.3 Reverdifier les espaces publics	Objectif temporel 2027	Fiche PECC en lien : 22
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>En parallèle au besoin de végétalisation de certains secteurs du territoire, il est également nécessaire de considérer tous les espaces propices à la végétalisation (bordures de route, préau des écoles, section de trottoirs, pieds d'arbres, etc.). Ceci permet à la fois d'augmenter la perméabilité des sols, de limiter l'effet d'îlot de chaleur et de renforcer l'infiltration de l'eau dans le sol.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Utiliser des revêtements perméables, privilégier les sols vivants, éviter tous les revêtements inadéquats des espaces verts ; > Introduire des toits végétalisés pour la régulation des eaux ; > Coordonner la lutte contre l'érosion des sols agricoles ; > Adhérer à la Charte des talus de route ; > Communiquer auprès de la population <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > La Charte des talus de route > Gestion différenciée des espaces verts communaux > Exemple d'autres communes ayant réalisés des démarches similaires > Subvention cantonale pour la nature dans l'espace bâti 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i> Coût à définir en fonction des aménagements à réaliser.</p>	

Mesure 8.4 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Objectif temporel 2027	Fiche PECC en lien : 18
<p>Argument en faveur de la mesure</p> <p>La lutte contre les espèces envahissantes est un enjeu majeur pour la prospérité de la biodiversité locale. Pour mener cette lutte, des connaissances, des techniques et de la sensibilisation sont important à acquérir afin de pouvoir mener les actions nécessaires.</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Former un·e employé·e communal·e aux plantes exotiques envahissantes ; > Réaliser un recensement des espèces présentes sur le territoire communal et les intégrer sur la plateforme Infoflora ; > Adhérer à la Charte des talus de route ; > Mener une action de sensibilisation auprès de la population. <p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> > La Charte des talus de route > Gestion différenciée des espaces verts communaux > Formation CEP « Lutte contre les plantes exotiques envahissantes » 	<p>Responsable :</p> <p>Municipalité Chef de service</p> <p>Budget</p> <p>Coût estimé : <i>à définir</i></p>	

7. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

La Municipalité informe le Conseil communal de la mise en place du PECC et de son suivi.

Le **Conseil communal**, a pour tâche principale d'accorder (ou non) les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Bio-Éco. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les services et personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé au chapitre 6.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Bio-Éco (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50 % par un montant de CHF 12'485.– porté au budget annuel sur les 4 prochaines années, et pour 50 % par une subvention cantonale de l'ordre de CHF 12'485.–, versée par tranche annuelle en fonction de l'avancement dans l'élaboration et la mise en œuvre du PECC. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁸.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal en particulier dans le cadre des projets d'études, de rénovations de bâtiments, d'accompagnement par des mandataires externes.
- Les subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des mesures en lien avec la biodiversité, les études d'assainissement et de rénovation.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, avec l'appui du bureau mandataire.

En fonction des besoins identifiés, la Commune pourrait demander une subvention supplémentaire afin de renforcer l'accompagnement et l'implication du mandataire.

⁸ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

Suivi de la mise en oeuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 3). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par la Commune avec l'aide du bureau mandataire.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

8. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Dans le but de lancer le programme du PECC et d'informer la population, notamment en retour au sondage mené dans le cadre de l'élaboration du dossier, une séance d'information est prévue dès la finalisation du document. Cette séance a pour objectif d'une part de faire un retour sur le sondage comme mentionné, et d'autre part de lancer officiellement la mise en œuvre du plan d'action en expliquant les engagements pris par la Municipalité ainsi que les contours des mesures qui seront mises en place durant les trois prochaines années. Cette communication et ce lancement officiel de la phase de mise en œuvre du PECC vient compléter et poursuivre le lien établi avec la population grâce au sondage.

À cela s'ajoute les différentes mesures du plan d'action qui visent à informer la population sur différentes thématiques. Le journal communal « Le Crieur », le site internet de la Commune ainsi que les réseaux sociaux forment un socle sur lequel la Commune peut s'appuyer de manière stable pour atteindre sa population.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

9. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Cheseaux s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant·e·s et l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date : le 7 avril 2025

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Le Secrétaire :



10. Annexe

Annexe 1 : Profil énergétique communal

Annexe 2 : Bilan carbone communal

Annexes 3 : Sondage mené auprès de la population

Annexe 3.1 : Tout-ménage transmis à la population

Annexe 3.2 : Synthèse des résultats du sondage mené auprès de la population

Annexe 4 : Tableau de suivi (T0)